**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 86 (1998)

**Heft:** 1424

**Artikel:** Drogues, tabac et alcool sur pied d'égalité!

Autor: Ley, Anne-Marie

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-284813

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# DROGUES, TABAC ET ALCOOL SUR PIED D'ÉGALITÉ!

Dernier rendez-vous fédéral civique de l'année le **29 novembre 1998** autour de quatre sujets d'importance variable: drogue, transports publics, travail et économie agricole (nouvel article céréalier).

De drogue, il a déjà été question l'année dernière, lorsque le peuple suisse a rejeté massivement, le 28 septembre 1997, l'initiative populaire «Jeunesse sans drogue» qui se proposait d'interdire la consommation drogues dans le but de contraindre les toxicomanes à l'abstinence. Baptisée «Droleg pour une politique raisonnable en matière de drogue», l'initiative qui arrive actuellement en consultation populaire préconise la dépénalisation de la consommation et de l'acquisition de drogue - marijuana, héroïne, cocaïne, etc. - institue un monopole d'Etat sur la fabrication et la vente des drogues et vise plus généralement à permettre l'accès, sous contrôle des pouvoirs publics, aux stupéfiants à des fins autres que médicales. Elle a été lancée du reste à peu près à la époque que l'initiative même «Jeunesse sans droque», dans le but de la combattre. L'opinion publique. désemparée par les «scènes ouvertes de la drogue», se posait à l'époque toutes sortes de questions sur les façons de venir à bout de ce fléau.

Tant l'une que l'autre de ces initiatives ont été combattues par le Conseil fédéral et la majorité des parlementaires fédéraux. Parce qu'elles entrent en contradiction avec la politique que la Confédération a définie pour lutter contre la toxicomanie. Une politique qui repose sur les quatre piliers de la prévention, de la thérapie, de l'aide à la survie et de la répression.

Cette initiative, relèvent ceux qui la combattent, risquerait de faire de la Suisse la plaque tournante de tous les trafics de stupéfiants, outre qu'elle ne lui permettrait plus de respecter les accords internationaux

qu'elle a signés. Les partisans de l'initiative misent globalement sur la maturité de la population et font observer que les abus en matière d'alcool et de tabac, des substances socialement acceptées, exercent des ravages tout aussi pernicieux pour la santé et l'économie.

Des tunnels de base pour l'Europe

Quoi qu'on en dise, l'Union euro-

péenne mise sur un développement harmonieux des transports en assignant au rail et à la route leur rôle spécifique. De par sa position au cœur de l'Europe, la Suisse ne peut échapper à cette évolution, à moins de se transformer en une réserve naturelle. C'est l'enieu du dernier en date des votes récurrents sur les transports publics. Après le rejet du référendum contre la construction des NLFA (nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes (27 septembre 1992), geste symbolique en faveur de l'Europe, survient le coup de frein du 6 décembre 1992 (refus de l'Espace économique européen), obligeant le Conseil fédéral à s'engager sur la voie des négociations bilatérales sous la pression de l'Accord de transit avec l'Union européenne, signé le 2 mai 1992, qui engage la Suisse à aménager des voies de transit pour le transport européen à longue distance. Depuis lors, le coût des projets n'a cessé d'augmenter. Le 29 novembre, le corps électoral est invité à approuver un vaste programme de financement d'infrastructures ferroviaires. Car s'ajoutent aux NLFA, à concrétiser par les tunnels de base du Saint-Gothard et du Lötschberg, Rail 2000, le raccordement aux réseaux à grande vitesse et des ouvrages de protection contre le bruit. Le tout totalise 30,5 milliards de francs à financer sur vingt ans, par tranches annuelles de 1,5 milliard de francs, grâce au produit de la RPLP (redevance poids lourds liée aux prestations) - approuvée le 27 septembre dernier - au relèvement de 0,1% de TVA, à un impôt sur les huiles minérales et au recours à l'emprunt sur le marché des capitaux.

## Second référendum contre la loi sur le travail

Une première révision de la loi sur le travail, attaquée par un référendum lancé par des fédérations syndicales en colère, a été rejetée par 67% des votant-e-s le 1er décembre 1996. La seconde, mitonnée par le Conseil fédéral avec la complicité des partenaires sociaux, organisations féminines comprises, a tenu compte des motivations de la majorité rejetante et a été approuvée par les Chambres fédérales, y compris la gauche. Au grand dam de quelques sections syndicales et groupements de chômeurs qui ont lancé le référendum. Parce qu'ils s'opposent à la notion nouvelle de travail du soir (20 à 23 heures), à la suppression de l'autorisation préalable aux heures supplémentaires et qu'ils considèrent que la réintroduction de la compensation en temps (10%) pour le travail de nuit est trop modeste.

Anne-Marie Ley

